

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00904

Numéro SIREN : 432 403 566

Nom ou dénomination : XENOCS

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/018146

BBM et Associés

SAS XENOCS

KELTEN AVOCATS GRENOBLE

Cabinet d'Avocats

27, Rue Pierre Semard - 38000 GRENOBLE

Tél. : 04 76 70 31 92

Siret : 538 390 733 00029

Bilan

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Actif		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	21 427 671	15 116 240	6 311 431	4 857 050
	Immobilisations corporelles	3 123 888	1 931 612	1 192 276	1 516 638
	Immobilisations financières (1)	1 852 858	67 067	1 785 791	1 852 858
	Total I	26 404 417	17 114 919	9 289 498	8 226 545
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production	2 682 268	232 641	2 449 627	2 798 111
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	188 985		188 985	43 291
	Créances clients et comptes rattachés (2)	12 188 593		12 188 593	10 870 758
	Autres créances (3)	6 017 510	63 924	5 953 586	4 697 022
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	517 844		517 844	2 611 815
	Charges constatées d'avance	195 194		195 194	224 282
	Total II	21 790 394	296 565	21 493 829	21 245 280
	Total général I + II	48 194 811	17 411 484	30 783 327	29 471 825

Passif		31/12/2022	31/12/2021	
		Net	Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	10 034 883	11 164 515	
	Ecart de réévaluation			
	Réserve légale	40 274	40 274	
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	317 965	317 965	
	Report à nouveau			
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 348 017)	(1 129 632)	
	Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	82 757	80 212		
	Total I	8 127 861	10 473 332	
	Provisions pour risques et charges	Total II	339 064	267 005
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	12 444 322	9 223 161	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 410 602	1 295 375	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	4 404 927	3 313 187	
	Autres dettes	3 866 175	4 829 340	
	Produits constatés d'avance	190 376	70 424	
	Total III	22 316 402	18 731 488	
	Total général I+II+III	30 783 327	29 471 825	
(1) Dont immobilisations financières - 1 an		(4) Dont dettes à plus d'un an	9 099 902	
(2) Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises	28 121 149	
(3) Dont comptes courants associés débiteurs	4 665 043	Prix de vente hors TVA des immob. cédées		

KELTEN AVOCATS GRENOBLE

Cabinet d'Avocats
27, Rue Pierre Semard - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 70 31 92
Siret : 538 390 733 0029

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

COPY TO A. XENOC

BBM et Associés

SAS XENOCS

3

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)	15 451 508	16 049 313	14 436 314
Production vendue (Services et Travaux)	1 109 783	1 276 584	636 355
Productions stockée		45 052	468 583
Production immobilisée		2 119 953	2 180 055
Subventions d'exploitation reçues		18 000	6 333
Autres produits		883 768	426 623
Total des produits d'exploitation		20 392 670	18 154 264
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		8 083 580	9 510 600
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		340 967	(778 074)
Autres achats et charges externes		5 782 679	3 716 707
Impôts, taxes et versements assimilés		175 696	169 132
Rémunérations du personnel		4 166 478	3 193 364
Charges sociales		1 768 196	1 452 170
Dotations aux amortissements et dépréciations		1 935 821	1 573 793
Dotations aux provisions		563 770	424 400
Autres charges		119 196	122 541
Total des charges d'exploitation		22 936 384	19 384 633
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 543 713)	(1 230 370)
Produits financiers		150 050	59 399
Produits exceptionnels		38 330	28 784
Charges financières		367 659	199 535
Charges exceptionnelles		155 160	195 080
Impôts sur les bénéfices		(530 135)	(407 169)
BENEFICE ou PERTE		(2 348 017)	(1 129 632)
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses		164 290	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			609 103
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			2 792 830
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			2 792 830

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année a été marquée par la guerre en Ukraine débutée en février 2022. De fait de la situation géopolitique et économique, l'activité est caractérisée notamment par un allongement de la durée administrative à la signature des contrats.

Depuis le 27 janvier 2022, la société fait l'objet d'un contrôle fiscal. A la date d'arrêté des comptes annuels au 31/12/2022, aucune conclusion n'a été donnée.

Evénements postérieurs à la clôture

La société annonce courant janvier 2023 la fermeture de sa filiale asiatique. Ainsi, les titres et le compte courant relatifs à cette filiale ont été dépréciés à 100% à la clôture 2022.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

XENOCs applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais sont amortis linéairement sur 5 ans, à compter du premier jour de l'exercice suivant.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieurs au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 1 à 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, majoré des frais engagés pour leur acquisition.

Les frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans (amortissement dérogatoire).

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence

La société a mis en place un mode de provisionnement pour risque d'obsolescence sur les stocks de produits finis, matières premières et marchandises selon la règle suivante :

- taux de rotation inférieur à 30% : provision de 90% de la valeur brute du stock correspondant.

Ces règles sont toutefois adaptées au cas particulier, en fonction de la connaissance de l'entreprise sur la valeur de marché des biens.

Créances

Les créances clients sont constatées à la facturation et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Cette méthode consiste à reconnaître le chiffre d'affaires d'un projet à hauteur de son taux d'avancement par les coûts en fin de période. Ceux-ci incluent le coût de la matière et le temps homme affectés à chaque affaire.

Les éléments suivants sont réunis pour une détermination fiable du résultat à terminaison :

- Le montant du contrat global peut être évalué de façon fiable.
- Le pourcentage d'avancement peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes.
- Les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.
- Ces éléments rentrent avec une certitude raisonnable dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Une provision pour perte à terminaison est comptabilisée le cas échéant.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Conformément au règlement ANC 2015-05 du 02 juillet 2015, les gains et pertes de change à caractère commercial ont été comptabilisés en résultat d'exploitation.

Autres fonds propres

Le poste "autres fonds propres" est constitué par des avances reçues et remboursables sous certaines conditions et en fonction de la réalisation de certains objectifs.

Ces avances d'un montant de 480 737 € sont remboursables :
- de 1 à 5 ans : 480 737 €

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan et évalué sur la base des principales données actuarielles suivantes :

- Age de départ : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,77%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 47% pour la catégorie Cadres, 38% pour la catégorie Non Cadres
- Table de mortalité : INSEE TG05

Rémunération du personnel

Les rémunérations variables des dirigeants, fixées par l'organe de direction, sont comptabilisées sur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'exercice au cours duquel elles sont versées.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les contrats à long terme.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,

...

Les produits et charges liés aux sortie de matériel de démonstration, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est remboursé

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

à l'entreprise.

Au titre de 2022, le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 449 712 € ; le Crédit d'Impôt Innovation à 80 000 €.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	17 547 137		2 776 254			20 323 391
	Autres	941 000		163 280			1 104 280
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 488 137		2 939 534			21 427 671
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 529 212		132 661		10 400	2 651 473
	Instal., agencement, aménagement divers	294 222					294 222
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	142 776		33 899			176 675
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	33 899		1 518	33 899		1 518
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000 109		168 077	33 899	10 400	3 123 888	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 525 353					1 525 353
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	327 505					327 505
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 852 858					1 852 858	
TOTAL		23 341 104		3 107 612	33 899	10 400	26 404 417

Au 31 décembre 2022, la société a immobilisé des coûts de développement réalisés en France pour un montant de 2 083 443 euros. Ces coûts de développement correspondent à un ensemble de dépenses liées à des projets individualisés jugés au coeur de la stratégie de l'entreprise et pour lesquels il existe de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale future, ainsi que d'avantages économiques avérés à la clôture de l'exercice.

Les dépenses immobilisées correspondent à des frais de personnel, d'amortissement d'équipements, de consommation de matières premières, de petits matériels, de frais de dépôt de brevets et de contrats de collaboration avec des prestataires de recherches externes à la société.

Les coûts de développement immobilisés au 31 décembre 2022 ont été amortis à compter de la date de fin de programme, selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévisible des techniques de développement. La durée d'amortissement est de 5 ans.

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	12 931 877	1 414 814		14 346 691
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	699 211	70 339		769 549
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 631 087	1 485 153		15 116 240
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 272 683	371 321	2 528	1 641 475
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	122 332	58 733		181 065
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	88 457	20 615		109 072
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 483 472	450 669	2 528	1 931 612	
TOTAL		15 114 559	1 935 821	2 528	17 047 852

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	2 546						
TOTAL	2 546						
TOTAL GENERAL NON VENTILE			2 546				2 546

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	327 505		327 505
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 188 593	12 188 593	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	533 135	533 135	
	Taxes sur la valeur ajoutée	764 571	764 571	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 665 043	4 665 043	
	Débiteurs divers	54 762	54 762	
Charges constatées d'avances	187 258	187 258		
TOTAL DES CREANCES		18 720 867	18 393 362	327 505
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 943	3 943		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	11 959 642	2 859 739	8 194 144	905 759
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 404 927	4 404 927		
	Personnel et comptes rattachés	652 178	652 178		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 338 258	1 338 258		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	126 714	126 714		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	56 463	56 463		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 395	12 395		
	Groupe et associés (2)	708	708		
Autres dettes	1 655 534	1 655 534			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	190 376	190 376			
TOTAL DES DETTES		20 401 138	11 301 236	8 194 144	905 759
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		4 760 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 871 959			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		549 175,00	1,0000	549 175,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		549 175,00	1,0000	549 175,00

Au 31/12/2022, la capital se compose de 549 175 actions dont 379 722 actions ordinaires et 169 453 actions de préférence.

Les actions de préférence confèrent à leur porteur un droit préférentiel de liquidation. Ces actions sont convertibles en actions ordinaires à tout moment sur décision unanime des titulaires de cette catégorie d'actions, à raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence présentée à la conversion.

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	549 175				549 175
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10 615 340	(1 129 632)			9 485 708
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	40 274				40 274
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	317 965				317 965
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(1 129 632)	1 129 632		(2 348 017)	(2 348 017)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	80 212			2 546	82 757
TOTAL	10 473 332			(2 345 472)	8 127 861

Date de l'assemblée générale 22/06/2022

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 10 473 332

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 10 473 332

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (2 345 472)

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	80 212	2 546		82 757
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	80 212	2 546		82 757
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients	244 329	331 129	244 329	331 129
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	22 676	7 935	22 676	7 935
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	267 005	339 064	267 005	339 064
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		67 067		67 067
	Sur stocks et en-cours	180 071	232 641	180 071	232 641
	Sur comptes clients		63 924		63 924
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	180 071	363 632	180 071	363 632
TOTAL GENERAL		527 288	705 241	447 076	785 453

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	563 770 138 926 2 546	424 400 22 676
--	-----------------------------	-------------------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

KELTEN AVOCATS GRENOBLE
Cabinet d'Avocats
27, Rue Pierre Semard - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 70 31 92
Siret : 538 390 733 00029

Moyenne entreprise
Demande de publication simplifiée

COPIE CERTIFIÉE
CAROLINE A
COUGNON

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.3 et 4 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : XENOCS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 432 403 566 RCS GRENOBLE

Représentée par :

Nom : HOGHOJ Prénom : Peter

agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022

est publié au greffe du tribunal de commerce de GRENOBLE

sous un caractère abrégé et que les comptes annuels ont été déposés auprès du registre de ce même greffe.

Dans l'hypothèse probable où les comptes ont été certifiés par des commissaires aux comptes :

En outre, je déclare que :

- Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis sans réserve sur les comptes annuels
- Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis avec réserves sur les comptes annuels
- Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis défavorable sur les comptes annuels
- Le ou les commissaires aux comptes se sont trouvés dans l'incapacité d'émettre un avis sur les comptes annuels
- Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant émettre une réserve dans l'avis

Signature
21.06.2023

DocuSigned by:

309A76487B994E5

KELTEN AVOCATS GRENOBLE
Cabinet d'Avocats
27, Rue Pierre Semard - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 70 31 92
Siret : 538 390 733 00029

XENOCS

Société par actions simplifiée au capital de 549.175 euros
1-3 allée du Nanomètre- 38000 GRENOBLE
432 403 566 RCS GRENOBLE
(la « Société »)

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A
L'ORIGINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 21 JUIN 2023

CINQUIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité fixées à l'article 14.2.3 des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, **décide** d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de (2.348.017,41) euros en totalité au poste Report à nouveau ».

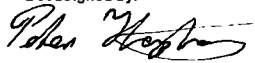
Le compte « report à nouveau » débiteur sera ainsi ramené de la somme de 0 euro à la somme de (2.348.017,41) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes, représentées ou votant par correspondance.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Monsieur Peter HOGHOJ
21.06.2023

DocuSigned by:

309A76487B994E5